

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

19

En exercice

Présents 16

Votants 19

N° D027_Amendes de police 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16): Mmes et Ms. GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0):

Excusés (3): PAUTHIER Marie-Françoise pouvoir à DUCRET Marie-Claire

VEZIN Pascale pouvoir à PODEVIN Christian GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (19)

Monsieur le Maire informe que le département propose au titre du produits des amendes de police une aide financière de 30% pour les investissements liés à l'aménagement de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefour et de passerelles, mais également sur les équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (tel que les radars préventifs).

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de sécurisation de la traversée par une départementale du hameau LYONNET.

Le montant des travaux s'élève à 50 000 € HT. Une demande de subvention a également été demandée dans le cadre du PLAN DEPARTEMENTAL DES ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE (PDSAR) auprès de la DDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour le projet de sécurisation de la traversée du hameau LYONNET
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Au registre sont les signatures Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus. Pour expédition certifiée conforme.

> Le Maire Bruno G

Le Secrétaire